

Zonage

Contour de zone

U : Zone urbaine

IAU : Zone à urbaniser

ZAU : Zone à urbaniser fermée

A : Secteur agricole général

Al : Secteur agricole situé en commune soumise à la Loi Littoral

AI : Secteur agricole lié aux activités isolées

Ail : Secteur agricole lié aux activités isolées en communes littorales

Ais : Secteur agricole lié à des activités de réinsertion professionnelle et d'hébergements solidaires

Ast : Secteur agricole lié à un atelier d'artiste en communes littorales

Ace : Secteur agricole lié à une activité de centre équestre

Ao : Secteur agricole lié aux activités conchyliques

--- : Secteur agricole inconstructible

N : Secteur naturel général

Nl : Secteur naturel situé en commune soumise à la Loi Littoral

Nr : Secteur naturel lié aux espaces remarquables

NF : Secteur naturel lié aux exploitations sylvoéoliques

Nm : Secteur naturel lié au zonage en mer

Nmo : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux installations conchyliques autorisées sur le UPM

Nmp : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux espaces portuaires localisés en mer

Np : Secteur naturel lié au port de Quimperlé

Nc : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières

Ncl : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières, situé en commune soumise à la Loi Littoral

Ne : Secteur dédié aux équipements collectifs et d'intérêt général isolé

NeI : Sous-secteur de la zone Ne dédié à des sites d'équipements comprenant une surface bâtie importante

Nec : Secteur dédié aux activités cannes

Naj : Secteur naturel lié à des jardins et espaces publics naturels

Nek : Secteur dédié au manoir de Kernault sur la commune de Mellac

Nel : Secteur naturel lié à la présence d'équipements et situé en commune soumise à la Loi Littoral

Nen : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs

Nesl : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs dont les dispositions d'emprise au sol varient

Ngy : Secteur dédié à l'accueil des gens du voyage

Nt : Secteur naturel lié à une activité touristique

Ntl : Secteur naturel lié à une activité touristique spécifique à un projet sur la commune de Quimperlé

Nta : Secteur naturel lié au développement d'un projet touristique particulier sur Bannalec

Nti : Secteur naturel lié à une activité touristique et située en commune soumise à la Loi Littoral

Prédictions

	Petit patrimoine (L151-19)		Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11)
	Petit patrimoine remarquable (L151-19)		Linéaire commercial protégé (L151-16)
	Patrimoine bâti : bâti remarquable (L151-19)		Périmètre commercial à protéger (L151-16)
	Patrimoine bâti : bâti remarquable (L151-19)		Emplacement réservé (L151-41)
	Patrimoine bâti : bâti intéressant (L151-19)		OAP sectorielles d'intensification (R151-8)
	Arbre remarquable (L151-23)		OAP thématiques d'intensification (R151-7)
	Aire, talus, murets (L151-19 et L151-23)		Risque d'éboulement - Parcelle remblayée (R151-31 2° et R151-34 1°)
	Espace boisé classé (L151-21 et L151-27)		Risque technologique (R151-31 2° et R151-34 1°)
	Boisement à protéger (L151-23)		
	Zone humide (L151-23)		Zones basses du littoral (R151-31 2° et R151-34 1°) :
	Cours d'eau (L151-23)		aléa moyen
	Cours d'eau busés (L151-23)		aléa fort
	Cheminement doux à créer ou à conserver (L151-38)		aléa lié au changement climatique
	Marges de recul en bordure des voies classées à grande circulation (L111-6 et L111-7)		
	Marges de recul en bordure des voies départementales (L151-18)		

Information

- Mouvements de terrain localisés
- Atlas des zones inondables et zones d'expansion des crues probables
- Périmètre de protection des captages d'eau potable
- Périmètre de voisinage des infrastructures de transports terrestres (bande d'espacement acoustique)
- Limite des Espaces Crues du Rivage

Plan de Prévention du Risque Inondation de Quimper et Tréméven :

- Zone bleue
- Zone orange
- Zone rouge

☐ Limites communales
 ☐ Parcelles cadastrales
 ☐ Bâti

N°	Désignation	Bénéficiaire	Commune	m²
97	Stationnement	Commune	REDENE	1010
98	Stationnement	Commune	REDENE	5087